

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restriction dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la réimpression des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. NAVAS-LAFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Juillet 1874.

Chronique générale.

L'Assemblée aura à se prononcer, avant de se séparer, sur le budget de 1875, sur le projet d'ajournement des conseils généraux, sur le projet tendant à réduire l'âge exigé pour les auditeurs au conseil d'Etat, et enfin sur les indemnités pour les personnes qui ont eu à souffrir des travaux de démolition accomplis pour les besoins de la défense nationale.

Quelques personnes pensent que tout pourrait être terminé samedi prochain ; mais d'autres pensent que la session ne pourra pas être close avant le milieu ou même la fin de la semaine prochaine.

La commission des conseils généraux a décidé, contrairement à l'avis du gouvernement, que les élections des assemblées départementales auront lieu d'après les listes actuelles, et que les conseils généraux se réuniront le 4 septembre.

Les projets d'interpellation attribués à l'extrême droite sont formellement démentis dans les cercles légitimistes.

Le gouvernement, assure-t-on, est décidé à demander lui-même que les vacances ne s'étendent pas au-delà de la date du 15 novembre.

La Presse, dont on connaît les attaches gouvernementales, publie l'entre-filet suivant :

« Un certain revirement paraît se produire dans le sein de la majorité qui a voté l'urgence du projet de loi Malarre. Beaucoup de ceux qui ont voté cette urgence commencent à sentir l'énormité de la faute commise.

« Aussi parle-t-on déjà d'un délai plus rapproché de deux mois pour la rentrée de l'Assemblée. La date du 5 novembre paraît avoir des chances d'être accueillie.

« D'autre part, les partisans de la dissolution gagnent du terrain.

« Plusieurs députés qui ont repoussé la dissolution s'y sentent entraînés depuis le premier vote favorable à la proposition de M. de Malarre. Rien donc n'est encore définitif, et le revirement qui se remarque dans quelques esprits pourrait avoir les conséquences les plus salutaires.

« L'Assemblée donnerait un grand exemple si, consentant à tenir compte du déplorable effet produit par ces dernières décisions sur l'opinion publique, elle réparait une faute qui n'est pas encore définitive. »

C'est lundi qu'ont dû commencer les travaux soi-disant pacifiques du belliqueux congrès de Bruxelles. Sauf les Etats-Unis, toutes les puissances s'y sont fait représenter ; mais non pas toutes avec le dessein de souscrire aux résolutions qui pourraient être prises.

Les délégués envoyés par la France sont M. le baron Baude, ministre de France à Bruxelles, et le général Arnaudeau.

Le général Arnaudeau, qui commande en ce moment à Angoulême, est un militaire très-remarquable qui a exercé avec beaucoup de distinction auprès de Napoléon III les fonctions d'aide-de-camp.

Comme contraste avec nos radicaux, qui, dans leur haine contre l'Eglise, applaudissent non-seulement aux mesures odieuses de M. de Bismark et des tyrans à la suite de Berne et d'ailleurs contre les catholiques, mais même au triomphe de l'Allemagne en 1871, parce qu'ils y voient le triomphe du protestantisme sur le catholicisme, nous sommes heureux de citer les paroles suivantes de M. l'amiral de La Roncière Le Noury, dans son rapport sur le budget de la marine :

« Pendant de longues années, la France n'a cessé d'entretenir dans les mers du Levant une division navale. Les fluctuations de la politique ont fait varier la force de cette division ; mais elle a subsisté jusqu'en 1874. Les progrès de la civilisation dans les échelles du Levant, l'assimilation successive des mœurs des musulmans avec celles des Européens, la facilité des correspondances, la multiplicité croissante des relations rendaient sans doute successivement moins nécessaire la présence, dans ces parages, d'un grand nombre de bâtiments de guerre. Mais si la France avait alors à conserver un prestige qui fit juger de sa puissance, elle avait aussi, et elle a encore aujourd'hui le devoir d'y protéger de nombreux établissements religieux.

« Dans le Levant, comme sur tous les points du globe, de même que le protestantisme est représenté par le drapeau anglais, de même le pavillon tricolore et le catholicisme sont indissolublement liés. C'est la protection de ce pavillon que tout citoyen catholique recherche de préférence. Sa présence est, en outre, un encouragement et un appui pour ces nombreux établissements d'instruction et de charité où de pieuses filles françaises dirigent des hôpitaux et des écoles dans lesquels sont admises indistinctement toutes les religions, toutes les nationalités, toutes les infortunes. Devons-nous marcher notre effective sollicitude à des intentions, en apparence modestes et obscures, mais qui témoignent d'une façon si éclatante du caractère généreux et désintéressé de la nation française, caractère que n'ont amoindri ni nos fautes ni nos désastres ? »

L'honorable amiral de La Roncière Le Noury, qui constate si dignement que « sur tous les points du globe le protestantisme est représenté par le drapeau anglais, de même que le pavillon tricolore et le catholicisme sont indissolublement liés, » est protestant ; ce témoignage d'un homme compétent en acquiesce une plus grande valeur.

La Prusse se prépare avec une ardeur sans égale aux éventualités d'une guerre prochaine.

Naguère nous la montrions préparant ses plans d'invasion et de défense vis-à-vis de la France, de l'Autriche, de la Russie.

On écrit aujourd'hui de Franeufeld (Thurgovie) à la Liberté de Fribourg :

« Des officiers prussiens étudient avec une grande ardeur la frontière méridionale du grand-duché de Bade, et ne pensent à rien moins qu'à la garantir par de nombreuses forteresses contre toute invasion ; c'est ainsi que les ruines du château de Hohentwiel sont destinées à être transformées en une forteresse prussienne, qui dominera une grande partie de notre frontière du Nord. On prétend même que les flots, autrefois si pacifiques du lac de Constance, porteront sous peu une flottille de guerre prussienne. »

Si nous portons nos regards sur l'Espagne, nous apercevons de ce côté des points noirs qui, à un moment donné, pourraient bien se déchaîner en tempête sur l'Europe.

La vaillante armée de don Carlos s'organise et va toujours de succès en succès.

Des dépêches annoncent l'heureux débarquement de 42 canons destinés aux carlistes et de 200 caisses de munitions.

Depuis le manifeste royal, on signale des défections journalières et nombreuses dans l'armée républicaine.

Cette persévérance et cet entrain de l'armée royale d'Espagne portent l'effroi dans le camp républicain et anti-religieux. M. Serrano emploie le mensonge et la perfidie pour amener l'Europe contre le roi légitime d'Espagne et la presse entière est pleine d'appréhensions de ce qui pourrait arriver.

Le représentant militaire de don Carlos à Londres a reçu la dépêche suivante de la Junte militaire carliste :

« Les nouvelles envoyées de Madrid à la presse étrangère au sujet de cruautés qui auraient été commises par les carlistes à Cuenca et d'une défaite subséquente qu'aurait subie le prince Alphonse, n'ont pas l'ombre de la vérité. La victoire du prince a une portée beaucoup plus grande, et est beaucoup plus considérable que tout ce qui en a été dit jusqu'à présent. »

On lit dans le Soir :

« Nos radicaux sont dans la joie ; depuis tantôt un an qu'ils répètent à satiété que le gouvernement français favorise les entreprises carlistes en Espagne, ils ont fini par le persuader à ceux surtout qui ont intérêt à le croire, à nos ennemis.

« Lord Russell, on le sait, n'aime guère la France ; il vient encore d'en donner une nouvelle preuve, en reprenant pour lui les affirmations des journaux républicains de notre pays et en en faisant le thème d'une interpellation qu'il a adressée à lord Derby.

« Ainsi, grâce à nos radicaux, nous voici encore dans une passe difficile, et si l'attitude de lord Russell ne nous vaut point quelques difficultés, ou tout au moins quelques désagréments politiques, ce ne sera certes point leur faute.

« Ce matin même le Siècle affirme que le préfet des Basses-Pyrénées prête son concours le plus actif aux carlistes et compromet ainsi le gouvernement ; le Siècle demande la révocation de ce fonctionnaire et insiste sur la nécessité de sa retraite.

« Une semblable conduite n'a pas besoin d'être qualifiée, et dire qu'elle est dans les habitudes de la feuille de la rue Chauchat nous semble suffisant. »

Ce que le Soir dit du Siècle doit s'appli

quer au Rappel, à la République française, au XIX^e Siècle et même au Journal des Débats.

Avec une unanimité touchante, ces journaux n'ont cessé depuis longtemps et ne cessent chaque jour de renchérir sur les calomnies des feuilles républicaines d'Espagne, pour soulever contre la France les représentations mal fondées des puissances qui lui sont hostiles.

A prendre cette attitude, les journaux dont nous parlons ne peuvent ignorer qu'ils font admirablement le jeu de la Prusse.

Ils le savent d'autant mieux que les journaux prussiens nous arrivent journellement avec des articles qui semblent découpés dans le Journal des Débats ou la République française.

Mais il s'agit de nuire en Espagne à l'armée catholique ; dans ce but, ces bons patriotes n'hésiteraient pas à ruiner la France !

L'Agence Havas publie la dépêche suivante, datée de Madrid, 26 juillet :

« La Gaceta publie un rapport du préfet de Cuenca qui confirme les assassinats, les incendies et le pillage attribués aux carlistes. Ceux-ci ont détruit les instruments de physique du cabinet d'histoire naturelle.

« Le rapport constate la présence à Cuenca de plusieurs évadés de la Commune de Paris et de forçats de Carthagène.

« On croit que les carlistes ont fusillé à Olot 73 douaniers, 105 soldats, 1 colonel, 3 capitaines et d'autres officiers. »

On voit que les communaux parisiens ont des émules. Cette dépêche, pareille à tant d'autres, n'est en effet que l'édition espagnole des fameux bulletins dont se servaient les généraux de la Commune pour accuser les Versaillais, et surtout « les zouaves pontificaux », qui n'étaient pas à l'armée de Versailles, de mille atrocités. Bulletins communaux et dépêches serranistes, cela se vaut et mérite la même foi.

Les forfaits des républicains espagnols sont avoués par l'Agence Havas elle-même. C'est ce qui résulte d'une dépêche de Barcelone, 25 juillet, où il est dit que « les chasseurs de Manille ont tué à coup de cuchillo (couteau), deux compagnies de carlistes qui refusaient de se rendre. Plusieurs villages qui s'étaient levés en faveur des carlistes auraient été brûlés. »

Nous verrons ce que diront là-dessus nos journaux républicains.

Demain jeudi, l'impératrice d'Autriche, se rendant incognito en Angleterre, traversera Paris sans s'y arrêter.

L'Indépendant des Basses-Pyrénées annonce que M. Raymond, commandant de gendarmerie à Pau, vient de recevoir son changement pour Orléans.

Cette nouvelle concorde avec celle qui a paru dans divers journaux, et d'après laquelle notre ministre des affaires étrangères aurait annoncé au représentant de l'Espagne à Paris que les commandants de gendarmerie des départements du Midi, suspects de partialité pour les carlistes, allaient recevoir leur changement.

M. Jules Simon vient d'être nommé directeur politique du *Sicéle*, en remplacement de M. Leblond.

L'Internationale aura désormais son organe officiel.

Le *Journal officiel* a publié le texte de loi suivant, adopté par l'Assemblée nationale dans sa séance du 22 juillet :

« Art. 1^{er}. Un prix de trois cent mille francs (300,000 fr.), auquel pourront venir s'ajouter les souscriptions volontaires des départements, des communes, des compagnies et des particuliers, sera accordé par l'Etat à l'inventeur d'un moyen efficace et économiquement applicable, dans la généralité des terrains, pour détruire le phylloxera ou en empêcher les ravages.

» Art. 2. Une commission nommée par le ministre de l'Agriculture et du Commerce sera chargée : 1^o de déterminer les conditions à remplir pour concourir au prix ; 2^o de décider s'il y a lieu de décerner le prix, et à qui il doit être attribué. »

La société des compositeurs de musique, présidée par MM. Ambroise Thomas, Henri Reber, Félicien David, Victor Massé, Vaucorbeil, vient d'adresser à l'Assemblée nationale un mémoire pour se plaindre du marasme dans lequel se trouve l'art musical en France et de la pauvreté du répertoire de nos théâtres lyriques ; elle réclame plus d'activité de la direction de l'Opéra-Comique, le rétablissement, avec une forte subvention, du Théâtre-Lyrique de la place du Châtelet, et des encouragements aux sociétés chorales et symphoniques.

On annonce le mariage de M. Jules Favre avec la directrice du pensionnat évangélique de Versailles. C'est une Alsacienne réfugiée, la fille du pasteur de Wissembourg.

CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS.

Voici un extrait du compte-rendu de la séance du conseil municipal de Paris du 25 juillet :

M. Vautrain, président du conseil, invite la commission générale du budget à hâter son travail d'examen et de contrôle, afin de permettre au conseil de commencer la discussion.

M. Allain-Targé croit que toute discussion financière est oiseuse tant que l'administration n'aura pas présenté au conseil un budget sérieusement en équilibre. Il croit en outre qu'il est impossible de s'occuper du budget de 1875 avant d'avoir voté l'emprunt de liquidation.

M. le préfet cherche à démontrer l'utilité d'un examen immédiat du budget.

Le conseil décide que le budget de 1875 sera mis immédiatement en discussion, et qu'il y aura trois séances par semaine jusqu'au 15 août, époque à partir de laquelle pourraient commencer les vacances du conseil.

Pour suppléer aux taxes de pavage et d'éclairage et à la taxe annuelle sur les saillies mobiles, — taxes votées par le conseil municipal, mais qui n'ont pas été favorablement accueillies par le conseil d'Etat, — M. le préfet propose d'avoir recours aux centimes additionnels, — la ressource normale des communes.

L'économie du projet administratif consiste à surcharger de 17 centimes les trois premières contributions, et de 5 centimes le principal des patentes, ce qui produirait 5,568,000 fr., représentant le déficit résultant du rejet des taxes de pavage et d'éclairage. Et, comme la taxe annuelle sur les saillies dites mobiles devait frapper plus particulièrement le commerce, M. Ferdinand Duval propose en outre l'inscription de 7 centimes additionnels au principal de la contribution des patentes, lesquels produiraient 4,491,000 fr.

Le montant général de ces divers centimes s'élève à 7,059,000 fr.

Au nom de la commission des finances, M. Albert Dehaynin examine les propositions du préfet et conclut à leur adoption.

M. Rigault demande l'impression du rapport de M. Albert Dehaynin et l'ajournement de la discussion.

M. le préfet insiste sur le caractère d'urgence du vote qu'il sollicite du conseil. Il importe que l'Assemblée nationale, avant de

se séparer, soit saisie de ce nouveau projet de taxes qui doivent servir à équilibrer le budget.

M. Allain-Targé conteste le caractère d'urgence du vote de l'impôt. Les centimes additionnels ne pourront figurer au rôle des contributions qu'au budget de 1875.

M. le préfet pense qu'il ne serait pas impossible d'obtenir de l'autorité supérieure une confection de rôles supplémentaires pour 1874.

M. Allain-Targé déclare qu'il est inquiet du sort des finances municipales, qui paraissent très-mal administrées.

M. le président prie M. Allain-Targé de vouloir bien retirer ces paroles un peu vives, qu'il ne saurait laisser passer sans le rappeler à l'ordre.

M. Allain-Targé regrette sans doute le ton et la vivacité de son langage, mais il maintient, dans leur intégrité, toutes ses paroles. Il a le droit de penser et de dire que les affaires de la Ville sont mal administrées.

M. le préfet désire que les paroles de M. Allain-Targé ne soient pas retirées. Il préfère une attaque directe à l'insinuation malveillante d'un article anonyme. Sa responsabilité est couverte par le conseil municipal, qui a ratifié tous les actes de son administration. Il lui est donc facile de repousser le reproche qui lui est adressé, et qui se retournerait contre le conseil lui-même.

M. Floquet partage de tout point le sentiment de son collègue M. Allain-Targé.

Le conseil vote l'impression du rapport de M. Albert Dehaynin et en fixe le jour de la discussion.

LA CHAMBRE.

Séance du lundi 27 juillet 1874.

C'est au milieu de la séance, entre la discussion du budget de la marine et du budget des beaux-arts, que s'est produit aujourd'hui l'épisode intéressant.

La droite et le centre droit ont dépêché un des leurs à la tribune pour demander des nouvelles des deux propositions de dissolution, celle de M. Raoul Duval et celle de M. Léon de Maleville, qui ont été renvoyées, après le rejet de l'urgence, à la 29^e et à la 30^e commission d'initiative.

Le but de la droite était de hâter le dépôt du rapport, afin que le débat si grave qui doit s'ensuivre ne fût pas trop longtemps différé.

M. Giraud, qui appartient à la minorité de la 29^e commission, a déclaré que le rapport était prêt, et s'est étonné qu'on n'en eût pas encore effectué le dépôt.

Le rapporteur, qui est l'honorable M. Max Richard, a répondu que sa rédaction nécessitait quelques retouches. Mais alors M. Humbert, rapporteur de la 30^e commission d'initiative, s'est piqué d'honneur, et il a déposé son rapport sur la proposition de M. Léon de Maleville.

On sait que ce rapport conclut à la dissolution. L'honorable député de la gauche qui l'a rédigé s'efforce d'enfermer l'Assemblée dans le dilemme connu : constituer ou dissoudre. Quant à la date indiquée par M. de Maleville, on la discutera s'il y a lieu.

Sollicitée par quelques-uns de ses membres de prendre l'avis du gouvernement, la commission d'initiative s'y est refusée, sous le médiocre prétexte que c'est une question où il importe que l'Assemblée conserve toute la plénitude de son indépendance.

Comme si l'avis du gouvernement enlevait une parcelle d'indépendance à l'Assemblée, et comme si, dans une affaire si grave, où la tranquillité du pays est évidemment intéressée, le premier devoir d'une commission n'était pas de consulter le gouvernement !

L'honorable rapporteur a osé invoquer, à l'appui de sa thèse, les inquiétudes du commerce et de l'industrie.

Qui donc les a fait naître et les entretient ? La Bourse lui a déjà répondu. Sur l'urgence repoussée, elle a monté d'un franc ; sur l'annonce d'un nouveau débat sur la dissolution, elle a baissé d'un franc.

Du reste, le dépôt du rapport de M. Humbert mettait M. Max Richard dans un singulier embarras. M. Max Richard parle, en effet, au nom de la 29^e commission d'initia-

tive, qui a été saisie antérieurement à la 30^e, et il est chargé de présenter le rapport sur la proposition de M. Raoul Duval, qui a précédé de beaucoup celle de M. Léon de Maleville.

Pourquoi donc se fait-il attendre lorsque son collègue est prêt ? Il paraît qu'on lui a joué un mauvais tour et qu'on lui avait promis que le rapport de M. Humbert ne serait pas déposé aujourd'hui. Il s'excuse de son mieux, déclarant que le sien sera déposé demain.

M. Fournier insiste pour que l'on fixe le jour de la discussion, et pour que les deux propositions soient jointes afin que l'Assemblée puisse statuer par un seul vote.

Après un échange d'observations assez vives entre M. d'Haussonville et M. Lepère, entre M. Depeyre et Ernest Picard, dans laquelle l'avantage est resté à MM. d'Haussonville et Depeyre, l'Assemblée décide que la grande bataille de la dissolution sera livrée après-demain mercredi.

Ce sera sans doute, quoi qu'il arrive, non pas la dernière séance, mais la dernière journée de la session.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le ministre de l'Agriculture et du Commerce vient de demander aux préfets les chiffres précis des pertes occasionnées par les gelées et orages des mois de mai, juin et juillet. Ces chiffres serviront de base pour la fixation du montant des secours que l'administration a l'intention d'accorder.

Les préfets viennent de transmettre aux maires de toutes les communes de France la circulaire de M. le ministre de l'Intérieur, sur la mise à exécution de la loi du 7 juillet dernier, relative à l'électorat municipal et cantonal.

On y a joint, pour plus de clarté, les fragments des lois antérieures restés en vigueur, tels que les décrets du 2 février 1852 sur la confection des listes, et le tableau des incapacités électorales tel qu'il fut dressé en 1852.

Les conseils municipaux vont se réunir avant la fin de ce mois pour désigner le délégué qui fera partie de la commission chargée de dresser la liste électorale et les deux délégués qui seront adjoints à cette commission pour juger les réclamations.

Dans les premiers jours du mois d'août, les listes d'électeurs municipaux seront dressées dans toutes les communes, et elles seront terminées et publiées le 9 août.

Voici comment s'expliquent les délais légaux par suite desquels la clôture définitive des listes ne pourra avoir lieu que le 27 septembre :

Rédaction et publication de la liste, — 9 août ;

Vingt jours de délai pour les réclamations se terminant — le 29 août ;

Délai de cinq jours pour le travail des commissions chargées de juger les réclamations, — 3 septembre ;

Trois jours de délai pour notifier aux intéressés ces décisions, — 6 septembre ;

Cinq jours de délai pour l'appel devant les juges de paix, — 11 septembre ;

Dix jours pour les décisions des juges de paix, — 21 septembre ;

Trois jours pour notifier ces décisions, — 24 septembre ;

Trois jours pour inscrire ces décisions et clore la liste, — 27 septembre.

Ce n'est donc qu'après ce délai légal que les nouvelles listes seront closes et pourront servir à des élections.

Elles comprendront, sauf les exclusions légales, tous les hommes nés avant le 27 septembre 1853.

M^r Fillion, évêque du Mans, est mort hier, à une heure de l'après-midi.

Société centrale de sauvetage des Naufragés.

Monsieur le Rédacteur,

Veillez me permettre de recourir à votre estimable journal, pour faire connaître à vos lecteurs la situation actuelle d'une société qui ne fait, pour ainsi dire, que de naître, et qui compte cependant déjà dans son sein de deux à trois mille souscripteurs. Cela ne surprendra personne, lorsqu'on saura qu'il s'agit de la SOCIÉTÉ CENTRALE DE SAUVETAGE DES NAUFRAGÉS.

Cette société, de création française, et qui a pour président l'honorable amiral de La Roncière Le Noury, a tout aussitôt frappé nos esprits par son but aussi excellent qu'humain. En effet, quoi de plus beau, de plus noble et de plus intéressant tout à la fois, que de voir de braves gens, habitant nos côtes, s'arracher, au premier signe, par leurs femmes et de leurs enfants éplorés, et s'en aller courageusement, à travers mille périls, souvent au milieu d'une nuit profonde, lutter dans une frêle barque contre les flots en fureur, pour disputer à la mort, parfois aux dépens de leur propre vie, de malheureux naufragés, qui, sans ce secours providentiel et inespéré, étaient fatalement condamnés à périr.

Aussi, de chaque point du globe sont arrivées en masse les adhésions d'une foule de gens de cœur, et le grand nombre de ces adhésions est consolant, en ce qu'il montre que, malgré les idées subversives dont notre siècle est empoisonné, il y a encore, Dieu merci, beaucoup de personnes qui comprennent à la fois et leurs devoirs, et les droits imprescriptibles de l'humanité. Nous trouvons dans la longue liste des sociétaires, qui ont en même temps le titre si doux de fondateurs, des personnes de toutes les classes de la société : Départements en grand nombre, marins, militaires, magistrats, fonctionnaires, chefs d'institutions, corporations, négociants, armateurs, propriétaires, beaucoup de dames, etc., chacun à vite compris l'immense portée d'une admirable création, si honorable pour notre pays. Aussi les Français sont-ils en grande majorité dans le nombre déjà si considérable de ceux qui ont eu l'honneur d'attacher leur nom à cette œuvre excellente.

La société, qui n'a que huit ans d'existence, a déjà sur le littoral de la France, en Corse et en Algérie, un très-grand nombre de postes de secours. Les plus importants sont munis d'un canot de sauvetage, et d'engins à longue portée, pour envoyer aux navires en détresse des moyens de salut. Les postes secondaires sont pourvus de canots porte-amarres, ou à tout le moins de fusils de rempart, dans le même but.

N'est-il pas consolant et rassurant en même temps, pour toutes les personnes qui ont en mer des parents ou des amis, de songer qu'il y a sur un très-grand nombre de points des gens courageux, dévoués, sur qui l'on peut se fier absolument, dont l'admirable mission est de veiller sans cesse, pour arracher à la mort ceux dont les éléments déchainés menacent les jours.

J'ai l'espoir fondé, Monsieur le rédacteur, que cet article, dicté par un sentiment d'humanité, portera ses fruits, et que parmi vos lecteurs beaucoup de personnes généreuses saisiront avec empressement ce moyen de faire du bien, moyen encore inconnu peut-être à un grand nombre.

Je l'ai dit souvent, et je ne saurais trop le répéter : « Nous n'avons consciencieusement le droit de jouir des biens que Dieu nous départ avec tant de bonté, qu'à la condition d'en employer une partie au profit du corps social tout entier. »

La société centrale a déjà sauvé la vie à près de 1,200 personnes. Elle a sauvé ou secouru plus de 300 navires... De pareils chiffres sont d'une éloquence à laquelle il n'y a rien à ajouter.

Le siège de la société est à Paris, rue du Bac, n^o 53. Le prix de la souscription annuelle, comme membre fondateur, est de 20 fr. — Il n'est pas défendu de donner davantage.

Veillez agréer, Monsieur le rédacteur, avec mes remerciements à l'avance, dans le cas où vous jugeriez à propos de donner place à ma lettre, l'assurance de ma considération très-distinguée.

ÉMILE DE TARADE,
Membre de la Société de sauvetage des naufragés.

Château de Belleroche (Amboise), 27 juillet 1874.

P.-S. — Je trouve dans la liste des sociétaires plusieurs de nos concitoyens. Il ne m'appartient pas de les nommer. Le lecteur n'a qu'à chercher parmi les personnes cointumières du bien sous toutes les formes : il les découvrira certainement.

A cette époque de canicule, il y a quelques soins hygiéniques à prendre ; cette année, il sera peut-être plus urgent de surveiller son régime et son hygiène, car les chaleurs de l'été ont été très-grandes et ces pluies qui leur ont succédé presque sans transition

ont produit une brusque variation de température qui a réagi sur l'organisme; il y a eu, après une grande tension, une brusque détente; les chaleurs annoncées pour la fin des jours caniculaires produiront une nouvelle réaction en sens contraire.

Tout cela n'est pas salubre à la santé.

L'INSALUBRITÉ DES EAUX DE RIVIÈRE.

On lit dans le *Journal d'Angers* :

Dans notre numéro du 25 juillet nous avons cru devoir donner, à propos de l'insalubrité notoire des eaux de rivière à cette époque de l'année, quelques conseils hygiéniques que nous pensions utiles. Nous recevons à cette occasion de l'administration municipale la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur du *Journal d'Angers*,

« Votre journal, dans son numéro d'aujourd'hui 25 juillet, contient à la *Chronique d'Angers* sous le titre « *L'eau de Loire* » des indications qu'il importe de rectifier parce qu'elles sont de nature à alarmer la population.

« Des arrêtés préfectoraux prohibent le rouissage des chanvres dans la partie supérieure de la prise d'eau qui alimente notre ville et à une assez grande distance pour la protéger complètement contre tout mélange nuisible.

« Cette prohibition a été renouvelée cette année par arrêté de M. le préfet en date du 4 juillet pour le rouissage qui n'aura lieu que dans un mois ou six semaines. De plus, l'eau de Loire arrive à la prise par infiltration à travers les sables et complètement débarrassée des matières que votre journal indique comme pouvant influencer sur la santé publique.

« C'est donc à tort, monsieur le rédacteur, que vous signalez un danger qui peut exister pour les eaux de la Maine et de ses affluents et qui ne s'applique en rien aux eaux de la Loire distribuées à Angers.

« J'ajoute que l'autorité supérieure n'a jamais donné à la population l'avis dont vous parlez concernant les eaux de la Loire.

« Je vous serai reconnaissant, monsieur le rédacteur, de vouloir bien publier ma lettre dans votre prochain numéro et vous prie d'agréer l'assurance de ma considération très-distinguée.

« Le maire,

« Signé : LORIOI DE BARNY, adjoint. »

Le journal de M. Ribeyre ajoute :

Nous répondrons à M. le maire d'Angers qu'en publiant l'avis dont sa lettre fait mention, nous n'avons eu nullement l'intention d'alarmer la population; comme nous le disions en commençant, nous n'avons eu dans la pensée qu'un but : prémunir les gens contre l'abus qu'ils pourraient faire, soit comme boisson, soit comme bains, des eaux de rivières à cette époque de l'année où les grandes chaleurs et l'opération du rouissage rendent ces eaux notoirement insalubres.

Notre seul tort, peut-être, a été de ne pas assez généraliser l'avis hygiénique que nous formulions; nous n'entendions pas parler spécialement des eaux distribuées dans la ville par la prise d'eau des Ponts-de-Cé, mais des eaux de la Loire en général, notre journal s'adressant aussi bien aux populations rurales qu'à celles d'Angers.

Or, personne ne peut nier qu'après les chaleurs exceptionnelles que nous venons de subir, et à cette époque caniculaire que vient encore compliquer l'opération du rouissage, l'eau de la Loire ne soit en bien des endroits, et même aux Ponts-de-Cé, fort peu salubre. Il ne serait donc pas sain d'en faire un abus immodéré.

Puisque M. le maire parle des eaux de la ville, nous profiterons de l'occasion pour lui dire que, malgré les infiltrations à travers les sables dont il parle, ces eaux arrivent à Angers souvent si troubles qu'elles nécessitent absolument l'opération du filtrage, et qu'au point de vue de l'hygiène nous n'en conseillons pas l'emploi sans cela. C'est, du reste, l'opinion de tous ceux qui en font usage.

Enfin, si l'autorité municipale des différentes localités riveraines de la Loire, où peut se manifester le danger que nous signalons, n'a pas, par un avis salubre, attiré l'attention des populations sur l'insalubrité momentanée des eaux, nous ne pouvons nous empêcher de le regretter, et nous croyons si bien que c'était son devoir, que nous avons avancé le fait, croyant qu'il avait eu lieu.

De là le sens de la note que nous avons publiée.

CHERTÉ DES VIVRES.

On lit dans le *Journal d'Angers* :

« La question de la cherté de la viande et du pain ne cesse de préoccuper vivement les populations de toutes les provinces.

« Dans notre département et dans les départements voisins, la presse combat activement pour le rétablissement de la taxe ou pour pousser tout au moins à une réduction des prix de deux denrées si indispensables à l'alimentation.

« A Angers, nous avons obtenu satisfaction sur un point, mais nous ne cessons de demander qu'après avoir résolu la question de la boucherie on s'occupe maintenant sérieusement de celle de la boulangerie.

« En présence de la baisse constante des blés et de l'admirable récolte de l'année, on peut certainement avoir le droit d'espérer une prochaine et sensible diminution sur le prix du pain.

« Que MM. les boulangers imitent l'exemple de MM. les bouchers, c'est à leur tour de s'exécuter ! »

La récolte des céréales sera plus belle que les prévisions les plus optimistes ne l'avaient fait espérer.

Tous les habitants de la campagne s'accordent à dire qu'ils n'en ont jamais vu de pareille.

Le grain est de plus très-bien conformé. Il pèsera 78 kilos en moyenne.

On écrit de la Vendée :

Comme partout, la récolte des blés est ici considérable, inespérée.

Le rendement sera tout au moins égal à celui de la récolte de 1872, tant vantée, comme on le sait.

NANTES. — Dimanche, dans un bal de corporation, donné à Barbin, salle Leduy, une des danseuses, M^{lle} J..., âgée de 27 ans, a perdu tout à coup connaissance, après une valse.

On l'a transportée dans le jardin, pensant qu'elle avait été prise d'une suffocation causée par l'extrême chaleur; mais c'est en vain que tous les soins possibles lui ont été prodigués.

HORTICULTURE.

L'année dernière, un de nos amis, amateur d'horticulture, présentait à une dame une belle pêche. Sur le duvet de cette pêche, d'un vert pâle, le soleil avait tracé en couleur rose une espèce de couronne, au milieu de laquelle se trouvait écrit le nom de *Louise*. Plusieurs autres pêches portaient différents noms.

Voici comment notre ami avait procédé : Lorsqu'une pêche se trouvait exposée à l'ardeur du soleil, il la préservait de la pluie et la couvrait d'une feuille de papier, sur laquelle il avait découpé à jour le chiffre ou le nom qu'il désirait, et chaque matin, avant le lever du soleil, il humectait délicatement les parties découvertes.

Ce moyen a aussi bien réussi sur les pommes d'api que sur les pêches.

(Intérêt public.)

Il y a quelque temps encore, la pie était regardée non-seulement comme un oiseau inutile, mais encore comme un être nuisible au premier chef, et parce qu'elle détruisait les couvées de perdreaux et de cailles, et parce qu'elle ne rendait aucun service à l'agriculture.

De plus, c'était un oiseau en qui on ne pouvait avoir confiance. Il s'emparait de l'argenterie et profitait de ses ailes pour voler des deux façons. Souvenez-vous de l'histoire de la *Servante de Palaiseau*, qui a fait verser tant de larmes à nos pères.

Aujourd'hui, tout est changé, et voilà la pie classée à l'état d'animal tout à la fois utile et nécessaire. Pourquoi ce revirement subit ? Tout simplement parce que seule, ou à peu près seule, elle fournit les plumes si recherchées par nos élégantes comme complément obligé de leur toilette.

La pie, qui aurait valu 20 ou 25 centimes l'année dernière, se vend aujourd'hui, couramment, de 40 à 50 francs le cent, et la hausse n'a pas encore dit son dernier mot.

Voilà une hausse favorable. Avis aux négociants en plumes de pies !

Par suite d'un usage généralement établi, les marchands, en pesant leurs denrées qu'ils débitent, épicerie, viande ou autres, placent souvent dans le plateau de la balance qui doit les recevoir de grosses feuilles de papier destinées à les envelopper. Ils ignorent que par ce fait seul ils se rendent coupables du délit de tromperie sur la quantité de la chose vendue.

C'est ce qu'ont traité plusieurs tribunaux correctionnels. Un boucher de Lyon, qui s'était servi d'une feuille de papier pesant 17 grammes, vient d'être condamné à 45 fr. d'amende et aux dépens.

Il arrive souvent que, lorsqu'il s'agit d'obtenir l'autorisation de transporter des corps d'un département dans un autre, ou à l'étranger, les familles, sur l'avis des maires intéressés, adressent directement les demandes au ministre de l'intérieur.

Une circulaire récente du ministre rappelle aux préfets et aux maires que c'est aux premiers qu'il appartient de statuer en pareil cas : c'est ce qui résulte des termes formels du décret du 13 avril 1864, dit de décentralisation (art. 4^{er}, n° 13).

Faits divers.

LA SANTÉ PUBLIQUE.

Le docteur Hector George donne, dans le *Constitutionnel*, quelques renseignements sur la santé publique en Europe, et sur l'influence que peuvent avoir sur elle les grandes chaleurs :

« Toutes les nouvelles de l'étranger sont satisfaisantes, et n'annoncent aucune épidémie. On trouve seulement un peu partout le retour des maladies intestinales qui sont aussi communes dans la saison chaude que les maladies de poitrine dans les saisons froides. C'est ainsi qu'à Londres, du 5 au 14 juillet, sur 1,293 décès, on a signalé 122 cas de diarrhée et 8 de choléra nostras.

« Les grandes chaleurs ont, en effet, l'inconvénient de déranger singulièrement les voies digestives. L'appétit se perd; les Anglais qui habitent l'Inde le savent fort bien, et c'est pour cela qu'ils ont recours aux piments et aux épices dont ils abusent si facilement. Le foie devient malade et même est le siège d'abcès et d'accidents mortels dans les climats très-chauds. Les excès de boissons variées et indigestes par lesquelles on espère remédier à la chaleur achèvent de déranger l'équilibre des fonctions digestives : de là les dérangements d'entrailles si fréquents dans nos climats à cette époque.

« J'ai entendu raconter à M. Malte-Brun, qu'il promenait un jour dans Paris la célèbre voyageuse M^{lle} Ida Pfeiffer. C'était en été. Après des courses insensées, où, malgré son sexe, il était le plus fatigué, il s'enhardit, hors d'haleine et mourant de soif, jusqu'à proposer à sa compagne un verre de bière. Elle refusa très-simplement en lui disant : « Merci, j'ai mon caillou ! » M. Malte-Brun continua à tirer la langue.

« Elle avait en effet dans la bouche un petit caillou qu'elle suçait philosophiquement, comme dans ses voyages à travers des déserts, et qui lui tenait lieu de tous les rafraîchissements du monde, au grand avantage de sa santé.

« Avis aux amateurs. L'essai est facile et réussit au-delà de toute espérance. Mais il faut un caillou en silex, et non en calcaire, et dont les angles soient arrondis, pour le cas où l'on viendrait à l'avaler.

« Ajoutons que les vêtements légers, en toile, et de couleur blanche, le chapeau de paille, l'ombrelle, préservent utilement des excès de la chaleur, et doivent être adoptés sans scrupule dans cette saison. »

LES NOUVELLES NOCES DE GAMACHE.

Dans le courant du mois de juin dernier, a eu lieu à Plouenour-Ménez, dans l'arrondissement de Morlaix, une noce qui mérite d'être signalée :

Trois filles et un fils des mêmes père et mère, et portant les noms d'Abgrall, se mariaient le même jour à trois fils et à une fille de la même maison aussi, et portant le nom de Rohel.

C'étaient, des deux côtés, des paysans à l'aise, et de véritables noces de Gamache suivirent cette quadruple alliance, qui rappelle les mœurs primitives et patriarcales. Plus de quatre cents invités prirent part

aux festins pantagruéliques qui durèrent plusieurs jours, et les valets de ferme, les artisans et les mendiants eux-mêmes n'y furent pas oubliés, ni plus mal reçus que les riches.

Aussi, plusieurs veaux et moutons, deux bœufs, un porc et force volailles suffirent-ils à peine aux ripailles de ces gens de solide appétit, ordinairement. Le vin aussi coula en proportion, mais le cidre surtout et l'eau-de-vie furent prodigués outre mesure.

Pendant quatre ou cinq jours, on n'entendit le soir, dans la commune, que les sons du *biniou* et de la *bombarde*, menant les danses joyeuses et les chants bretons des convives repus qui regagnaient leurs domiciles à travers les champs, les lanternes et les taillis, sauf toutefois ceux qui, croyant peut-être s'étendre dans leurs lits, passèrent une belle nuit étoilée à l'ombre d'un buisson ou sur la lisière fleurie d'un beau champ d'avoine ou de seigle.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 28 juillet, 3 heures soir.

La commission chargée de statuer sur les différents projets de prorogation vient d'être nommée. Voici les noms des membres qui la composent :

MM. Cochery, Clapier, Jules Brasme, Gaslonde, Dubreuil, Saint-Germain, Ernest Picard, Laurent, Bonald, Paris, Giraut, Dufore, Gauthier, de Rumilly, Pagès.

Donc onze partisans de la prorogation contre quatre adversaires.

Contrairement à un bruit qui a circulé hier, il est inexact que le gouvernement doive, lors de la discussion sur la dissolution, adresser une communication à la Chambre. Dans le cours de la discussion, le gouvernement pourra exprimer son avis, s'il est conduit à le faire, mais il n'aura pas recours, pour se prononcer, à d'autres moyens que celui qui sera offert par la discussion.

Il est également inexact que le Président de la République doive adresser un message à l'Assemblée avant sa prorogation.

On s'attend à une assez vive discussion sur l'augmentation d'un décime sur les trois contributions directes : la foncière, la personnelle-mobilière et les portes et fenêtres, qui figurent au budget des recettes de 1875.

Il est à noter toutefois que le décime proposé porte sur le principal de ces contributions, lequel ne forme guère que la moitié du chiffre total considérablement grossi par les décimes déjà perçus au profit de l'Etat ou des départements.

Pour les articles non signés : P. GODART.

Voici le sommaire des gravures que *l'Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine :

Chute de l'homme volant dans le jardin de Cremorne, à Londres; Nouvelle-Calédonie, l'île des Pins : inspection de la garnison, construction de baraques pour les déportés, indigènes devant la résidence du gouverneur; le maréchal Concha, tué à la bataille de la Pena de Muro; incendie du vaisseau le *Don-Juan-d'Autriche*, à San-Rocco, près de Trieste; les nouveaux ministres : le général Chabaud-Latour, ministre de l'intérieur; M. Mathieu-Bodet, ministre des finances; la fontaine de Vauclose et la vallée de la Sorgue; Salon de 1874 : le *Livre sérieux*, tableau de M. A. Toulemouche; le *Passage du ruisseau*, tableau de M. Bouguereau; Kachgar, capitale du Turkestan chinois; la vallée et le glacier du Shyok, dans le Turkestan chinois; Londres : Leicester-square, avec la statue de Shakespeare récemment inaugurée. — Rébus, problème d'échecs.

Nous appelons particulièrement l'attention de nos lecteurs sur le ravissant article que M. Armand de Pontmartin a consacré à Pétrarque dans ce numéro de *l'Univers illustré*. Nous dirons aussi que l'on trouvera le commencement du *Sphinx*, cette œuvre émue de M. Octave Feuillet, qui a été l'événement dramatique de l'année.

Un numéro contenant la nomenclature complète des PRIMES offertes par *l'Univers illustré* sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Co,
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.
L'ouvrage complet formera 440 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.
Le 76^e fascicule, PER à PHI, est en vente.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castelnuovo, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 63,476.

M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.

ÉPUIÈMENT. — Baldwin, de délabrement le plus

complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 76,448.

Verdun, 16 janvier 1872.
Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalésicière* m'a sauvé la vie.

ERNEST CATTÉ,
Musicien au 65^e de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économe encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les *Biscuits de Revalésicière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalésicière chocolatée*, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicière, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers:

5 heures 45 minutes du matin.
11 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:

5 heures 40 minutes du matin.
10 — 35 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 JUILLET 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	62	50	» 20	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	667	50	» » »	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	417	50	3 75
4 1/2 % jouiss. mars.	89	50	» » »	Crédit Mobilier.	290	» » »	» » »	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	525	» » »	1 25
4 % jouissance 22 septembre.	75	50	» » »	Crédit foncier d'Autriche.	550	» » »	2 50	Société autrichienne, j. janv.	716	» » »	» » »
5 % Emprunt 1871.	»	»	» » »	Charentes, 400 fr. p. j. aodt.	335	» » »	» » »	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872.	98	95	» 25	Est, jouissance nov.	520	» » »	» » »	Orléans.	293	50	» » »
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	218	50	» » »	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	895	» » »	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	290	» » »	» » »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	445	»	» » »	Midi, jouissance juillet.	626	25	1 25	Est.	287	75	» » »
— 1865, 4 %.	480	»	» 5	Nord, jouissance juillet.	1055	»	» 2 50	Nord.	304	75	» » »
— 1869, 3 % l. payé.	306	25	1 35	Orléans, jouissance octobre.	857	50	» » »	Ouest.	288	» » »	» » »
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	273	75	» 75	Ouest, jouissance juillet.	557	50	» 2 50	Midi.	290	» » »	» » »
Banque de France, j. juillet.	3770	»	35	Vendée, 250 fr. p. j. aodt.	905	»	» » »	Deux-Charentes.	256	25	» » »
Comptoir d'escompte, j. aodt.	560	»	» » »	Compagnie parisienne du Gaz.	750	»	» » »	Vendée.	254	50	» » »
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	447	50	» » »	Société Immobilière, j. janv.	21	25	» » »	Canal de Suez.	473	75	» » »
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265	»	» » »	C. gén. Transatlantique, j. juill.	237	50	1 25				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	865	»	» » »								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste, s'arrête à Angers omnibus.
6 — 45 — — — — — soir, omnibus.
9 — 01 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — omnibus.
4 — 12 — — — — — omnibus.
7 — 27 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — express.
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
41^e ANNÉE (1873).

Prix du volume broché 7 fr. »
— cartonné 8 50
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1873. — Le volume 1873 (41^e année), mis en vente le 5 décembre 1873.

LES ABONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.
1 volume broché 7 fr. »
Cartonné 8 50
ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1874, environ 30 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4^e, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
Prix 15 fr.
VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 944 gravures.
Prix de chaque volume broché . . . 6 fr.
L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.
Prix de chaque volume broché . . . 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15 »
LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque*; 1 volume in-4^e. — 2^e édition.
Prix, broché 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol.
Prix de chaque volume broché . . . 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15 »
LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent; 1 vol. grand in-8^o.
Prix, pour Paris, broché 15 fr.
— cart., doré sur tranche 18

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonné est de 1 fr. 50 cent. par volume.
Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 26,
Capable d'être divisée en deux parties et composée ainsi qu'il suit :
Une cave, un rez-de-chaussée, un premier étage, grenier au-dessus, cour et jardin; bâtiments dans ladite cour.
S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e MÉHOUSAS, notaire.

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTÉMENT,

UNE MAISON

PROPRE AU COMMERCE
A Saumur, rue d'Orléans, n° 57 et 59,
Anciennement occupée par M. Milon, libraire.
Entrée en jouissance de suite.
Facilités de paiement.
S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

A LOUER

A la Croix-Verte, près l'usine de M. Fuzellier,
1^o MAISON DE MAÎTRE, avec cour et jardin;
2^o TERRAIN DE VINGT-DEUX ARES, partie en jardin, bordant la route de la Ronde.
Pour tous renseignements, s'adresser, sur les lieux, à M. VAUCCEL, fermier de la propriété de la Blotte.

A VENDRE UN JARDIN

Situé au Jagneau, commune de Saumur, sur la route de Limoges,
Joignant d'un côté M. Bizeray et de l'autre côté M. Rottier.
Ce jardin, d'une contenance de 35 ares, et planté d'arbres fruitiers et d'agrément, renferme plusieurs bassins et sources d'eau vive avec jet d'eau.
S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (311)

Commune de Bagnaux.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de Bagnaux,
Vu l'arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire réglant les diverses formalités à remplir pour régulariser l'enquête ouverte par suite de la construction d'une digue de défense contre les inondations de la Loire et du Thouet, dans la traversée de la route nationale n° 158;
Vu l'article 9 dudit arrêté :
A l'honneur d'informer MM. les propriétaires intéressés, dont les immeubles sont compris dans la zone de cette digue, sur le territoire des communes de Saint-Hilaire-Saint-Florent et de Bagnaux :
Que le procès-verbal de répartitions, plans et pièces à l'appui, sont déposés à la Mairie de Bagnaux et seront tenus à leur disposition, à dater du 26 juillet 1874 jusqu'au 26 août prochain.
En Mairie de Bagnaux, le 23 juillet 1874.
Le Maire,
EZÉCHIEL DEMAREST. (351)

MAISON

A LOUER
Présentement.
S'adresser à la Retraite. (215)

AVIS

On demande un PIANO d'occasion.
S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. HUBLOT

MENUISIER.
Informe sa clientèle qu'il a transféré son domicile quai de Limoges, 59, ancienne maison Forge. (319)

HOTEL DE LONDRES

M. MÉE demande un apprenti en cuisine. (207)

RENEAUME

PUISATIER,
Rue de Bordeaux, à Saumur,
Se charge de creuser et de nettoyer les puits à toutes profondeurs.



GUÉRISON INSTANTANÉE
NEURALGIES (faciales) MIGRAINES
(non gastr.) **OTALGIES (névralgies) MAUX**
de dents (dors même qu'elles seraient cariées.)
AVIS IMPORTANT : Cette Eau est d'une odeur agréable et complètement inoffensive; aspirée par la narine, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les douleurs cessent à l'instant même; elle prévient aussi les crises d'ARTHRISME et les attaques d'ARTRITE. Il sera envoyé franco à domicile, aux personnes qui en feront la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit.
L'inventeur a choisi le meilleur mode de CONSERVATION en faisant chez les DÉPOSITAIRES spéciaux des flacons destinés à garantir instantanément dans les pharmacies.
Flacon simple : Prix, 4 fr. — Flacon contenant triple : Prix, 8 fr.
A Saumur, pharmacies Gabein, rue d'Orléans; Chedevergne, rue de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)

OUVRAGE INDISPENSABLE

A MM. les Charpentiers, Charrons, Menuisiers, Ebénistes, Tourneurs, Treillageurs, Marchands de bois, Propriétaires, Entrepreneurs, etc., etc.

ET TRÈS-UTILE

A MM. les Gardes-forestiers, Gardes-d'octroi, ainsi qu'à toutes les personnes qui achètent, vendent ou font mesurer des bois ronds ou équarris.

TRAITÉ DE CUBAGE

DES BOIS Ronds ET ÉQUARRIS

Renfermant les diverses formules en usage pour obtenir le volume réel d'un arbre en grume, et donnant la manière de cuber les bois selon les divers modes, avec des tarifs au volume réel, au 1/4 de la circonférence moyenne sans déduction, et au 5^e déduit. Cet ouvrage renferme, en outre, la manière de mesurer les planches et les bois de chauffage.

Par M. MONTAUDRY,
Brigadier sédentaire des forêts à Toulouse.
SIXIÈME ÉDITION.

Prix : 1 fr. 25 cent.

Saumur, Imprimerie de P. GODET.